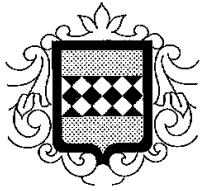


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

L'an deux mil quatorze, le seize septembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-VICTOR-LA-COSTE, régulièrement convoqué le 11 septembre 2014 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Robert PIZARD-DESCHAMPS**.

Étaient présents : M. Robert PIZARD-DESCHAMPS, Mme Jacqueline LINDER, M. Aimé DAUMAS, Mme Annick HANSEN, M. Vincent PELAQUIE, Mme Véronique HERBÉ, Mme Cristine ARNAUD, Mme Nathalie BESSON, M. Eric BOIX, Mme Agathe CASANOVA, M. Georges DANIEL, M. Pierre DARDAILLON, Mme Monique DUMONTEAUX-BRUNEL, M. Serge FORT, M. Philippe GENTILI, Mme Anne-Marie PANIER, M. Stéphane SOLER, Mme Nathalie VAISSIERES.

Étaient absents excusés : M. Olivier RINALDI.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Olivier RINALDI en faveur de Mme Jacqueline LINDER.

Secrétaire : Mme Jacqueline LINDER.

INFORMATION : Bilan d'activités de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien :

Monsieur le Maire présente :

- l'organisation liée à la mise en place de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien au 01.01.2013 :
 - le périmètre
 - la constitution
 - la gouvernance
 - la répartition
 - les compétences obligatoires, optionnelles, supplémentaires
 - le budget
 - les budgets annexes
- les compétences et le fonctionnement de la vice présidence "Solidarité" dont il a la responsabilité.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2014-064 : Affectation du résultat d'exploitation 2013 "Commune"

Monsieur le Maire présente le résultat d'exploitation pour l'exercice 2013 qui se traduit par un excédent de 501 395,69 €.

Le conseil municipal décide de l'affecter comme suit :

compte 1068 en investissement : 481 395,69 €

report en fonctionnement : 20 000,00 €

Le solde d'exécution d'investissement sera reporté en totalité dans cette section au compte R001 soit 442 563,19 €..

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2014-065 : Budget supplémentaire 2014

Monsieur le Maire présente le budget supplémentaire dont les recettes et dépenses de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 149 921,00 € et celles d'investissement à la somme de 1 167 751,88 €.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2014-066 : maintien du classement de la commune en régime électrique rural

Monsieur le Maire rappelle le décret du 14.01.2013 relatif aux aides pour l'électrification rurale modifié le 16.05.2014, modifiant les critères d'éligibilité des communes aux aides du FACE.

Compte tenu que notre commune, située dans une unité urbaine de plus de 5 000 habitants, devrait basculer en régime urbain à compter de 2015 si le Syndicat Mixte d'Electricité du gard ne peut justifier auprès de la Préfecture du caractère dispersé de son habitat. Il est proposé d'adopter un voeu pour le maintien en régime électrique rural.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2014-067 : Reversement d'une partie de la taxe sur la consommation finale d'électricité

Suite à la loi des finances rectificatives, la commune comptabilisant plus de 2 000 habitants, peut faire bénéficier du produit de la taxe au Syndicat Mixte d'Electricité du gard qui peut lui reverser une fraction de la taxe perçue sur son territoire (25% actuellement).

En contre partie le Syndicat finance les travaux de la façon suivante :

- 70% pour l'éclairage public

- 100% pour le renforcement électrique

- 95% pour l'enfouissement des réseaux

Il est proposé de reconduire les conditions de perception et de versement par le SMEG de 25% de la taxe à la commune.

Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2014-068 : Approbation de la convention de coordination pour construction d'installation d'éclairage public : rue des Iris - Eclairage public

Monsieur le Maire expose le projet de réalisation de travaux d'éclairage public à exécuter en coordination avec une opération syndicale d'amélioration des réseaux de distribution d'énergie.

Ce projet qui s'élève à 16 660,20 € TTC est approuvé par le conseil municipal. Le financement est prévu au budget.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2014-069 : Approbation de la convention de mandat pour l'enfouissement des équipements de communications électroniques : rue des iris - GC Telecom

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'enfouissement des équipements de communication électroniques coordonné à une opération d'amélioration du réseau électrique.

Dans le cadre d'une convention avec le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard, celui-ci peut faire réaliser ces travaux où il assure la maîtrise d'ouvrage des réseaux électriques. Le syndicat règle les factures TTC et perçoit en échange la participation de la commune, laquelle perçoit les subventions éventuelles.

Le coût total de l'opération s'élève à 19 280,46 €.

Les crédits ont été prévus au budget.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2014-070 : Cession parcelle terrain à la commune par Mlle CHARMASSON Hélène lieu-dit "Grande terre"

Monsieur le Maire présente le plan de division de la propriété de Mlle CHARMASSON Hélène, lieu-dit "Grande terre" établi par le Cabinet GEO MISSION, géomètre expert à Villeneuve lez Avignon :

parcelle initiale : section AM n° 393, 15a 58ca

Le découpage fait apparaître une bande de terrain de 53ca nouvellement cadastrée section AM n° 503 que la propriétaire propose de céder à la commune pour 1 € symbolique ce qui permettra d'élargir la voie existante (rue de la Grande Terre). Le conseil municipal accepte d'acquérir la parcelle et désigne Maître AVIGNON, Notaire à Saint-Laurent-des-Arbres pour établir l'acte et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2014-071 : Suppression emploi d'adjoint technique 1ère classe suite à avancement de grade

Compte tenu de l'avancement de grade d'un agent au 01.06.2014, il convient de supprimer l'emploi d'adjoint technique 1ère classe, celui d'adjoint technique principal 2ème classe ayant été créé par délibération du 23.04.2014.

Le Maire propose à l'assemblée :

Vu l'avis favorable émis par le Comité technique Paritaire dans sa séance du 01.07.2014,
- la suppression de l'emploi d'adjoint technique 1ère classe à temps complet le 1er octobre 2014.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2014-072 : Suppression emploi d'attaché suite à avancement de grade

Compte tenu de l'avancement de grade d'un agent au 01.06.2014, il convient de supprimer l'emploi d'attaché, celui d'attaché principal ayant été créé par délibération du 23 avril 2014.

Le Maire propose à l'assemblée :

Vu l'avis favorable émis par le Comité Technique Paritaire dans sa séance du 1e juillet 2014,
- la suppression de l'emploi d'attaché à temps complet le 1er octobre 2014.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

19 VOTANTS
19 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2014-073 : Suppression de 2 emplois d'adjoint technique 2ème classe suite à modification de la durée de travail hebdomadaire

Compte tenu que depuis le 01.09.2014 une modification à la hausse de la durée hebdomadaire de travail de 2 agents employés sur le grade d'adjoint technique 2ème classe est effective soit :

- 1) de 18/35ème passe à 24/35ème
- 2) de 18/35ème passe à 28/35ème

Il convient de supprimer 2 emplois d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet 18/35ème.

Le Maire propose à l'assemblée :

Vu l'avis favorable émis par le Comité Technique Paritaire dans sa séance du 01.07.2014

- la suppression de 2 emplois d'adjoint technique 2ème classe à temps non complet le 1er octobre 2014.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2014-074 : Aménagement des rythmes scolaires : T.A.P.

Intervention d'associations, d'auto entrepreneurs

Conventions de partenariat

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, des associations et des auto entrepreneurs vont intervenir durant les Temps d'Activités Péri-scolaires (TAP). Des conventions doivent être passées avec eux pour en fixer les conditions.

Le conseil municipal émet un avis favorable et autorise Monsieur le Maire à les signer.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité

19 VOTANTS

19 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

INFORMATION : Site Internet

La commission en charge de ce dossier a établi un cahier des charges qui a été adressé à 6 sociétés évoluant dans le secteur de l'informatique. 5 d'entr' elles ont répondu. Après analyse, 2 sociétés ont été reçues afin d'obtenir des renseignements complémentaires. A l'issue de la consultation, la société NETEOR a été retenue.

DÉLIBÉRATION AJOURNÉE : Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire donne lecture d'une demande d'aide financière transmise par l'association EDGES sise à Vitry sur Seine pour contribuer au montage du film vidéo-danse dont le tournage a été réalisé au mois d'août sur le site du "Castellas".

Considérant que ce film rendra hommage à ce site inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, il est proposé de lui allouer une subvention exceptionnelle.

Le conseil municipal souhaite à la majorité recevoir Mlle DOAT Laëtitia, initiatrice du projet afin de s'assurer de la pertinence du projet, préalablement à l'octroi d'une éventuelle subvention.

Des conseillers municipaux souhaitent être présents lors de cette rencontre (Monique DUMONTEAUX-BRUNEL, Anne-Marie PANIER, Véronique HERBÉ, Nathalie BESSON, Nathalie VAISSIERES, Stéphane SOLER).

INFORMATION : Questions diverses

1) Où en est le projet LOLLIPOP ? pas de suite donnée.

2) résultat du challenge des élus : la commune de ROQUEMAURE a gagné le challenge cette année et sera donc l'organisatrice l'année prochaine.

3) Castellas : des associations travaillent-elles sur le château ? Oui. L'association "Les Amis de la Sabranenque" en accord avec la Mairie assure l'entretien du site (château, colline, etc...)

4) Une élue signale que des "chasses aux trésors" se déroulent sur la commune.

5) Mr DANIEL Georges demande où en est la création de la commission "finances" : Mr le Maire répond qu'il n'envisage pas de la créer pour le moment.

6) Avenue du 11 novembre 1918 : le ruissellement est plus important depuis la mise en place du ralentisseur : à examiner.

7) l'arrêté de circulation rue des Vieux lavoirs n'est toujours pas respecté par quelques parents d'élèves

8) Lecture de courriers de remerciements suite au versement de subventions :

- Secours catholique

- Syndicat des Vins de Laudun

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00